
COUR D'APPEL DE PARIS



ACTIVITÉ 2021

LE MOT DES CHEFS DE COUR

Après une année 2020 marquée par d'innombrables difficultés, l'année 2021 a été celle du redressement opéré dans les huit pôles de la cour d'appel de Paris, avec une hausse sensible des affaires jugées.

Sans commenter plus avant les graphiques et les données d'activité détaillés dans la présente plaquette, chacun peut aisément constater la baisse des affaires en cours, tant en matière civile qu'en matière pénale avec deux points de vigilance, l'un au Pôle économique et commercial, l'autre au Pôle Assises.

Au-delà des chiffres qui illustrent les efforts des magistrats du siège et du parquet général assistés au quotidien par un personnel de greffe compétent et dévoué, pour conforter la performance globale de la cour d'appel de Paris, les chefs de Cour ne peuvent rester insensibles à la demande de renforcement des moyens sollicités par les magistrats et les fonctionnaires dans l'ensemble du ressort.

C'est ainsi que nous aurons à cœur d'élaborer un référentiel permettant d'objectiver la charge de travail et les moyens nécessaires en magistrats et en fonctionnaires pour rendre dans l'ensemble des services de la cour d'appel, une justice de qualité dans des délais raisonnables, en fixant des critères précis, en termes de délais de jugement des affaires.

Nous viendrons en appui, dans toute la mesure de nos moyens, aux juridictions de première instance, par des renforts puissants et ciblés. Là encore, la bataille des moyens sera décisive pour éviter l'engorgement, la saturation et pire encore, le découragement.

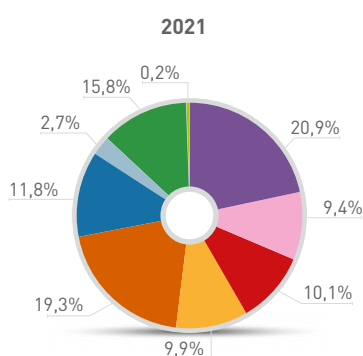
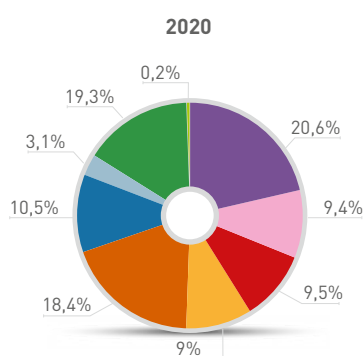
La cour d'appel de Paris restera force de proposition pour que 2022 soit une année utile pour la Justice.

C'est, en tout cas, notre vœu le plus cher.

Le procureur général
Rémy HEITZ

Le premier président
Jean-Michel HAYAT

ACTIVITÉ GLOBALE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS



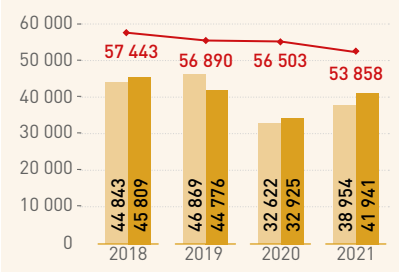
Répartition des affaires nouvelles

- Pôle urgence civile et libertés
- Pôle famille et droit international privé
- Pôle civil
- Pôle économique et commercial
- Pôle social
- Correctionnel (hors application des peines)
- Application des peines
- Chambres de l'instruction
- Assises

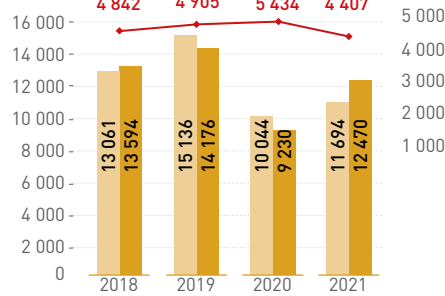
ACTIVITÉ CIVILE



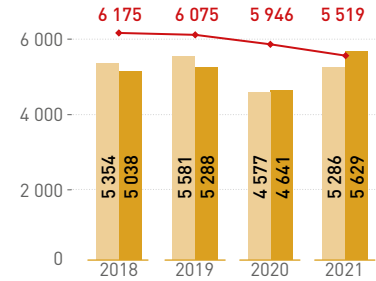
Activité civile totale



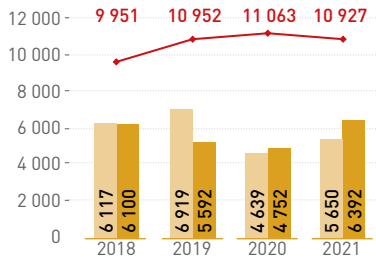
Pôle urgence civile et libertés



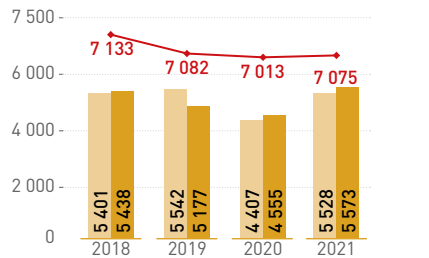
Pôle famille et droit international privé



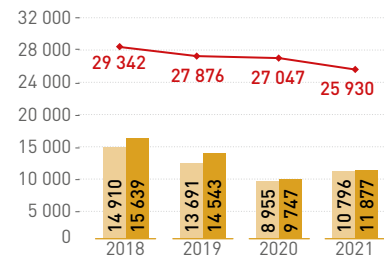
Pôle civil



Pôle économique et commercial



Pôle social

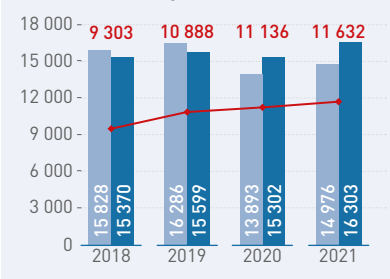


■ Affaires nouvelles ■ Affaires terminées → Affaires en cours

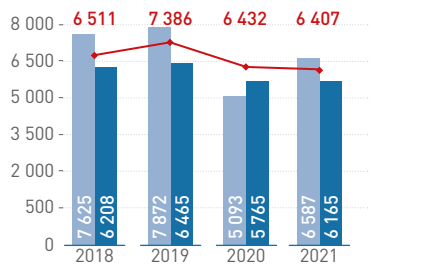
ACTIVITÉ PÉNALE



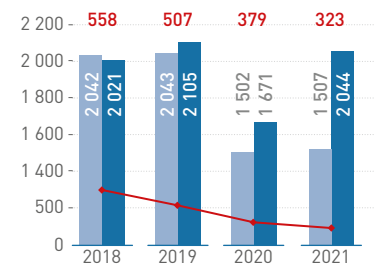
Activité pénale totale



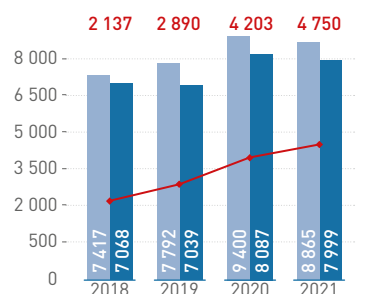
Correctionnel (hors application des peines)



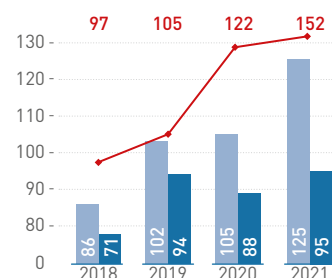
Application des peines



Chambres de l'instruction



Assises



■ Affaires nouvelles ■ Affaires terminées → Affaires en cours

EFFECTIFS

	Cour d'appel	Ressort (Cour d'appel comprise)
Magistrats, fonctionnaires et contractuels		
Magistrats du siège	278 (dont 29 placés)	1 054
Magistrats du parquet	91 (dont 16 placés)	432
Magistrats honoraires juridictionnels	31	61
Magistrats honoraires non juridictionnels	30	38
Directeurs des services de greffe judiciaires	19	238
Greffiers	177	1 644
Attachés d'administration	3	9
Secrétaires administratifs	8	94
Adjointes administratifs et techniques	171	1 663
Contractuels	120	810
Assistants de justice	89	269
Juristes assistants	15 (dont 3 placés)	52
Assistants spécialisés	3	51
Justice de proximité		
Personnel de catégorie A		89 (dont 55 juristes assistants)
Personnel de catégorie B		109
Personnel de catégorie C		74
Juges non professionnels		
Conseillers prud'homaux		1 689
Juges consulaires des tribunaux de commerce		449
Magistrats à titre temporaire		95
Auxiliaires de justice		
Avocats		31 174
Experts judiciaires		1 182
Huissiers de justice		203
Notaires		2 447
Conciliateurs		225
Médiateurs		680

BUDGET DU RESSORT

	Crédit de paiement (M€)
Programme 166 « justice judiciaire »	
Masse salariale	366,1
Crédits de fonctionnement courant	55
Frais de justice	83,4
Programme 101 « accès au droit et à la justice »	6,24